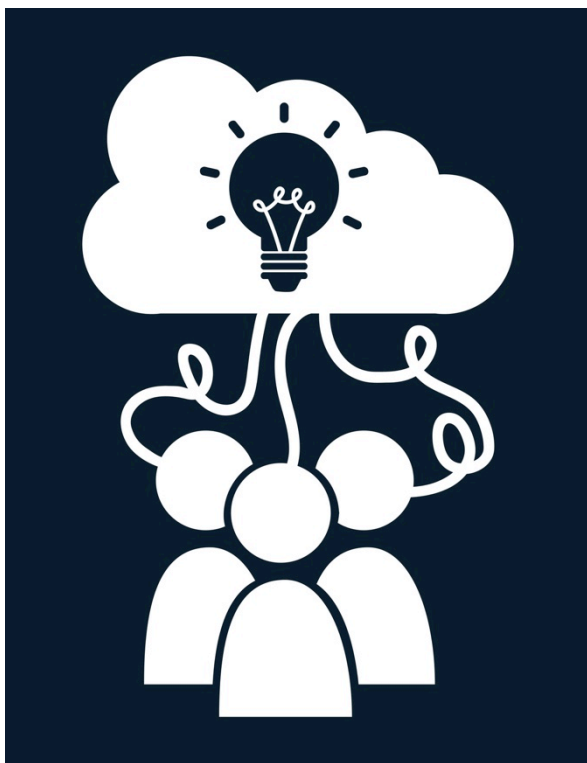


LES SYSTÈMES PARTICIPATIFS DE GARANTIE

VEILLE ET PROPOSITIONS N°21 | FEVRIER 2015



© Fotolia



<http://think-tank.fnh.org>

**FONDATION
NICOLAS
HULOT**
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Afin de mieux connaître, de valoriser et de démultiplier les systèmes participatifs de garantie (SPG), la Fondation Nicolas Hulot a mis en place un groupe de réflexion réunissant les acteurs principaux des SPG français : Nature & Progrès, Réseau Cohérence et MIRAMAP. Cette publication est conçue comme un point d'étape afin de partager les retours d'expériences recensées et expérimentées dans le cadre du groupe de travail.

SOMMAIRE

Edito de Nicolas Hulot

1. Qu'est-ce qu'un système participatif de garantie (SPG) ?.....	6
Origine et définition des systèmes participatifs de garantie.....	6
Qu'apportent les SPG par rapport à la certification par tiers ?.....	6
Une des priorités des SPG : la cogestion de la « certification » entre le producteur, le consommateur et tout acteur du territoire.....	7
Une autre caractéristique importante des SPG est la volonté de mettre en place une démarche de progrès.....	7
Le champ des SPG ne cesse de s'étendre.....	7
Les SPG au niveau international : l'IFOAM	9
2. Recueil d'expériences.....	11
Nature et Progrès	11
Contexte	12
Déroulement.....	12
Réseau Cohérence	16
Contexte	16
Déroulement	17
Des graines de systèmes participatifs de garantie.....	20
La garantie participative au sein des AMAP	20
Système participatif de garantie pour la restauration collective responsable	22
3. Nos propositions	25



Nous nous trouvons à un moment clef de notre histoire : celui du choix entre le matériel et l'humanité, entre la recherche de l'opulence immédiate et l'épanouissement collectif dans le respect de notre environnement commun.

Pour engager cette transition écologique vers de nouveaux modèles de société qui préservent et partagent les biens communs (climat, biodiversité, fonctionnement des écosystèmes, eau douce...) et assurent à tous la satisfaction des besoins essentiels, il nous faut réinventer nos modes de

pensées et de fonctionnement.

Le renouvellement de notre démocratie constitue un des leviers essentiels à mobiliser.

La démocratie représentative claudique : taux de participation en chute libre, crise de confiance des citoyens, inadéquation aux enjeux d'une société marquée par la rapidité et le numérique. Pour lui redonner sa légitimité et son efficacité, il faut lui adjoindre une nouvelle forme : la démocratie participative.

Parce que les citoyens sont le reflet de ce qui nous fonde en tant que société, la participation ouvre à une meilleure prise de conscience des enjeux de long terme. L'apport de leur vision contribue, de plus, à l'émergence de solutions adaptées, innovantes et partagées. Enfin, la démocratie participative, en recréant de nouvelles formes d'organisation de la solidarité, est une réponse au risque de désolidarisation de nos sociétés.

Puisque la participation n'a de sens que si les individus s'assemblent, elle les amène également à s'interroger sur la communauté à laquelle ils appartiennent. On passe ainsi d'opinions individuelles à une convergence progressive des points de vue, qui permet de faire émerger une prise de parole citoyenne et solidaire. Ce cercle vertueux développera l'émergence d'une société civile active et pourra constituer un signal d'alarme ancré dans le réel pour les représentants élus.

Solidarité, participation, co-construction, partage d'un projet de société sont autant de bénéfices découlant de la démocratie participative. C'est pourquoi, ma Fondation s'investit de longue date sur ce sujet. La présente publication analyse en profondeur un des outils à mettre en œuvre : le système participatif de garantie qui fait partie des solutions à mettre en œuvre pour s'orienter vers une société plus juste et plus écologique.

LE SYSTEME PARTICIPATIF DE GARANTIE : UN OUTIL DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

La FNH développe depuis 2010 un axe de travail sur la démocratie écologique. Au cœur de cet axe, la FNH se penche sur le déploiement de la démocratie participative et sur les outils innovants qui la constituent à travers une étude publiée en juin 2013.

<http://think-tank.fnh.org/content/democratie-participative-guide-des-outils-pour-agir>

Parmi les outils étudiés, la certification participative et le système participatif de garantie tiennent une place importante.

Par ailleurs, depuis 2007, la FNH agit pour promouvoir la restauration collective responsable (RCR) comme un levier de transformation de l'agriculture et des territoires par la croissance de la demande de produits de qualité, de proximité et de saison. Entre novembre 2011 et décembre 2012, elle a organisé, en collaboration avec le réseau Restau'Co, trois journées régionales de la RCR à destination des professionnels de l'approvisionnement qui ont permis de dégager un certain nombre de besoins et de chantiers prioritaires.

Face au besoin de valorisation et de concertation, la FNH a initié la création d'une méthode d'accompagnement et de certification participative de la RCR sous forme de système participatif de garantie. Créé en collaboration avec le Réseau Restau'Co et Graines de Changement, et en concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur, cet outil à destination de la restauration collective en gestion directe a pour objectif de valoriser les démarches de progrès et à initier des dynamiques de territoire pérennes et collectives.

1. QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME PARTICIPATIF DE GARANTIE (SPG) ?

Origine et définition des systèmes participatifs de garantie.

Les « systèmes participatifs de garantie », parfois appelés « certification participative », sont des systèmes de certification des productions qui mettent au cœur du processus la participation de tous les acteurs concernés.

A partir des années 80, la certification des produits d'origine agricole commence à se développer dans le monde avec différents types de processus. C'est rapidement la certification par tiers qui se standardise à travers sa normalisation. Il s'agit d'un système de garantie établi sur la base d'un contrôle du produit confié à un organisme de certification indépendant du producteur. Dans le cas du label AB, par exemple, le contrôle porte sur le respect de la réglementation européenne sur les productions bio.

Si les systèmes de labellisation par tiers répondent à un besoin de valorisation des démarches de qualité, ils ne suffisent pas à répondre aux autres besoins et attentes des producteurs et des consommateurs comme pourrait le faire une diversité de systèmes de garantie complémentaires.

L'orientation normative vers la labellisation par tiers soulève, en effet, certaines difficultés : prestation marchande au coût élevé pour le producteur, accessibilité réduite, manque d'adaptation aux producteurs locaux, risque de standardisation et d'homogénéisation, absence de cadre d'accompagnement des producteurs, forte bureaucratie, question de l'éthique de l'auditeur...

C'est en réponse à ces besoins locaux et pour suppléer aux systèmes globaux de certification par tiers que producteurs et consommateurs ont continué à développer et renforcer une approche différente avec les systèmes participatifs de garantie.

Qu'apportent les SPG par rapport à la certification par tiers ?

Le point commun entre les deux types de certification, réside dans la volonté d'offrir aux consommateurs une garantie sur l'origine et la production ou la fabrication des produits qu'ils achètent.

Cependant, à la différence de la certification par tiers, les SPG apportent également une dimension sociale et locale très forte. Selon Nature & Progrès, « s'ils partagent le même objectif - la garantie - c'est dans le processus et les concepts de certification qu'ils présentent des différences ». En effet, en mettant citoyens et acteurs du territoire (paysans, artisans, associations locales, usagers du territoire...) au cœur du processus de certification, les démarches des SPG permettent de construire un tissu local d'acteurs et un échange social permanent. La garantie n'est plus une fin en soi mais un moyen de créer un cadre pour cet échange.

Une des priorités des SPG : la cogestion de la « certification » entre le producteur, le consommateur et tout acteur du territoire¹.

En effet, ce n'est pas un organisme extérieur qui va certifier mais les consommateurs et les acteurs du territoire, chacun ayant un rôle dans le processus et dans la prise de décision finale.

En intégrant les consommateurs aux processus de décisions, la certification participative les place au centre du contrôle de production. En contact direct avec les producteurs, ils sont alors capables de vérifier et d'analyser eux-mêmes la délivrance d'une certification.

Le rapprochement entre producteurs et consommateurs permet la compréhension mutuelle des contraintes de chacun, le développement de relations de confiance et de solidarité entre des acteurs qui ont le plus souvent une relation indirecte. Elle permet ainsi de donner les clés aux consommateurs comme aux producteurs pour devenir des acteurs éveillés de l'amélioration des pratiques.

Une autre caractéristique importante des SPG est la volonté de mettre en place une démarche de progrès.

L'objectif n'est pas seulement d'évaluer les pratiques d'un producteur à un moment précis mais aussi de l'inciter à améliorer ses pratiques et d'identifier avec lui les marges de manœuvre dont il dispose. Ces objectifs de progrès et d'amélioration sont discutés et proposés grâce aux échanges entre producteurs ainsi qu'entre producteurs et consommateurs. Ils font, ensuite, l'objet d'un accompagnement tout au long du processus.

Néanmoins, les SPG ne se limitent pas seulement à la création d'une dynamique collective, ils sont basés sur des critères techniques contenus le plus souvent dans un cahier des charges et sur des critères plus globaux (sociétaux, environnementaux,...) exprimés le plus souvent par une charte. L'IFOAM (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique) synthétise la définition des SPG comme suit : « systèmes d'assurance qualité ancrés localement, ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances ».

Le champ des SPG ne cesse de s'étendre.

La Fédération Nature & Progrès (N&P) a été à l'origine du premier système participatif de garantie appliqué en France mais aussi du premier cahier des charges de la production biologique homologué par l'administration en 1986.

C'est d'ailleurs de la rupture entre l'évolution du monde de l'agriculture biologique institutionnelle et les objectifs associatifs de Nature & Progrès que s'est renforcé ce système participatif de garantie.

¹ distributeur, association locale, etc.,

En effet, au cours des années 80, parallèlement à l'évolution de l'agriculture biologique vers une norme imposant la certification par tiers, N&P a fait le choix de maintenir son modèle initial de système participatif de garantie et développe une garantie propre avec la mention « Nature & Progrès ».

Les cahiers des charges de N&P restent basés sur les principes fondamentaux de la bio mais sa mention n'a pas de reconnaissance officielle car le Règlement Européen 834/2007 d'agriculture biologique impose la certification par tiers et ne reconnaît pas d'autres modèles de garanties.

Si Nature & Progrès a été pionnier dans la mise en place d'un système participatif de garantie en France, depuis quelques années, d'autres initiatives fleurissent dans le domaine de l'agriculture avec notamment la certification participative du Réseau Cohérence sur la filière de porcs durable.

Enfin, le champ des SPG ne cesse de s'étendre : des démarches similaires sont, ainsi, en train de voir le jour dans d'autres domaines tels que celui des services comme la restauration collective, le bâtiment...

LES SYSTEMES PARTICIPATIFS DE GARANTIE FAVORISENT :

- ➔ l'adaptation aux écosystèmes, à la situation régionale et le soutien aux économies locales ;
- ➔ la lutte contre le risque d'homogénéisation et de standardisation ;
- ➔ la création de liens :
 - entre les pairs (les SPG soutiennent les groupes de producteurs et les encouragent à travailler ensemble et à améliorer leurs pratiques agricoles au travers de l'échange de connaissances et d'expériences) ;
 - entre les acteurs du territoire, des producteurs aux consommateurs (les SPG renforcent les liens entre les producteurs et les consommateurs et augmentent la motivation des producteurs à développer leur production) ;
- ➔ l'implication, la responsabilisation et l'organisation ;
- ➔ l'accompagnement et l'apprentissage ;
- ➔ l'accessibilité : plus léger en termes administratifs, coûts moindres ;
- ➔ la confiance, la transparence et l'égalité de responsabilité.

Les SPG au niveau international : l'IFOAM

Au niveau international, les systèmes participatifs de garantie se sont particulièrement développés depuis de nombreuses années, notamment en Amérique du Sud avec le Réseau Ecovida (qui regroupe aujourd'hui 3000 agriculteurs), en Inde avec l'Organic India Council... En permettant la valorisation des démarches de progrès des petits paysans ayant rarement accès aux circuits d'exportation indépendants, les SPG représentent depuis longtemps dans ces régions un levier de préservation de l'agriculture paysanne et de structuration locale.

Un organisme international, l'IFOAM (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique), a identifié et regroupé toutes les certifications alternatives existantes à travers le monde. En 2014, elle recense 141 initiatives de SPG dans 56 pays.

Cependant, ces expériences sont longtemps restées isolées les unes des autres sans définition commune et le terme de système participatif de garantie n'existait pas. Ce n'est qu'en 2004, à l'occasion du premier Atelier international sur la certification alternative organisé par l'IFOAM au Brésil que le concept de «Participatory Guarantee Systems» (Systèmes participatifs de garantie) a été adopté. Au cours de cet atelier, un groupe de travail international sur les SPG a été établi et il est, depuis, devenu un organe officiel de l'IFOAM.

L'un des axes de travail de l'IFOAM est la reconnaissance de systèmes participatifs de garantie par les gouvernements. S'il n'y a pas en France de reconnaissance législative, au niveau international des exemples existent : la loi brésilienne (10 831/2003) reconnaît depuis 2003 sous l'appellation « Systèmes de garantie participatifs » la certification participative comme une des trois modalités d'organisation du contrôle de conformité de la production bio.

Sur la base de ces principes, l'IFOAM a mis en place le premier système d'agrément des SPG, validant grâce à une grille d'analyse transversale l'attribution du dénominateur « Système participatif de garantie ». Une dizaine de SPG a ainsi été officiellement agréé par l'IFOAM dans le monde (dont Nature&Progrès).

Cf. liste en ligne : <http://www.ifoam.org/en/global-online-pgs-database>

➡ **Vision commune, vision sociétale :** permettant d'avoir une conscience collective d'à qui cela profite. Ce principe commun est un référentiel partagé par tous, pouvant se matérialiser par une charte, un cahier des charges...

➡ **Participation :**

- principes et règles conçus et mis en œuvre avec tous les partenaires ;
- confiance par la démonstration (on a confiance car on y a participé) ;
- mixité des regards pour une participation équilibrée selon les types d'acteurs.

➡ **Transparence :**

- compréhension du fonctionnement du système et de la prise de décision ;
- transparence et accessibilité des supports et de la documentation, informations sincèrement partagées ;
- éclaircissement en amont de la limite entre information privée/délicate commercialement et la transparence de l'information.

➡ **Confiance :**

- postulat d'intégrité des porteurs de projet : ils sont dignes de confiance ;
- intégrité des pratiques : reconnaissance et valorisation de toute une gamme de mécanismes quantitatifs et qualitatifs garants de l'intégrité des pratiques ;
- quant à l'usage des informations.

➡ **Amélioration continue** (processus d'apprentissage, démarche de progrès et valorisation des pratiques responsables) :

- soutien à la collectivité, à sa pérennité et à son développement de manière à revaloriser à la fois le travail et le statut ;
- construction d'un réseau (de la production à la consommation).

➡ **Horizontalité :** égalité décisionnelle de chacun.

La certification participative engage tous les concernés au même niveau de responsabilité pour évaluer le produit et sa méthode de production

2. RECUEIL D'EXPÉRIENCES

Soucieuse de démultiplier les systèmes participatifs de garantie déjà porté par l'une de ses associations partenaires, le réseau Cohérence, la FNH a souhaité s'impliquer dans leur valorisation et leur application en lançant un groupe de réflexion national. A travers ce dernier, elle a entrepris de rassembler les acteurs des SPG français autour d'une dynamique d'échanges et de co-construction.

Nature & Progrès et Réseau Cohérence, les deux structures les plus avancées sur le sujet en France, ont répondu présents. Bien que basés sur les mêmes valeurs et partageant les mêmes objectifs, ces deux systèmes de SPG diffèrent dans leur mise en œuvre. Ce sont deux SPG avec une forte valeur ajoutée dont la complémentarité permet d'avoir une vision globale des SPG.

Au-delà de l'échange d'expériences, le groupe de travail s'est penché sur d'autres initiatives porteuses d'une « graine de SPG ». Si toutes ces initiatives se rapprochent fortement des principes définis par l'IFOAM, certaines affichent clairement l'objectif de devenir un SPG et s'identifient à sa définition, tandis que d'autres préfèrent déployer leur propre processus adapté à leur propre contexte.

Nature et Progrès



FICHE D'IDENTITE

Signe : mention Nature & Progrès.

Cadre : filières biologiques (toutes productions confondues).

Objectif : valoriser l'agriculture biologique et sa dimension sociétale.

Echelle : nationale.

Certificateurs : producteurs et consommateurs.

Caractéristiques du cahier des charges : par filière (14), évolutif, définition au niveau fédéral.

Fréquence : tous les deux ans si label AB, sinon tous les ans

Caractéristiques principales : responsabilité au niveau fédéral, place laissée aux experts, échanges entre pairs.

Contexte

Nature et Progrès est une fédération française pour la promotion de l'agriculture biologique créée en 1964 et regroupant aujourd'hui une vingtaine de groupes locaux composés de consommateurs et de producteurs.

A partir des années 90, la reconnaissance institutionnelle de la bio a été une victoire mais aussi un échec à cause de sa normalisation, de son cantonnement à une niche de marché et de l'instauration de la certification par tiers qui font passer l'agriculture biologique de la sphère citoyenne à la sphère économique. C'est pourquoi Nature & Progrès a conservé un système participatif de garantie, et continue de défendre une vision sociétale et une logique de réforme du système agricole en général.

Déroulement

1. Un formulaire de demande de mention est envoyé au professionnel sur simple demande (par mail, téléphone, ou autre). Quand le formulaire est retourné à la fédération, il est instruit puis envoyé à la Commission Mixte d'Agrément et de Contrôle (COMAC) concernée qui se charge de la visite.

A l'occasion des réunions des COMAC locales à chaque début d'année, les dossiers de demande d'attribution de la mention Nature & Progrès sont examinés.

Pour chaque demande, la COMAC gère le calendrier des enquêtes ainsi que la désignation de binômes producteur/consommateur qui vont effectuer les enquêtes.

2. Une enquête de terrain est menée par un binôme consommateur/producteur au cours de l'année. La mise en place de ce binôme permet d'avoir une vision complète et neutre : le producteur apporte une vision technique et le consommateur une approche globale de la ferme, avec une ouverture vers la dimension sociale.

L'enquête se déroule en deux temps : une partie terrain avec une visite de la ferme et une partie administrative pour la vérification des éléments écrits. Néanmoins, il ne s'agit pas d'une enquête de contrôle strict, mais plutôt d'une photographie des pratiques à l'instant T. Le binôme doit ainsi veiller à n'émettre aucun jugement, l'objectif principal de cette visite étant de créer un cadre de dialogue et des échanges informels entre le producteur et le binôme.

Les enquêteurs disposent de supports écrits, et notamment d'une fiche synthèse d'enquête à remplir, contenant les informations relatives au producteur : nom de l'adhérent, description de l'activité et avis des enquêteurs. Ce support utilisé pour l'enquête est basé sur la **boussole NESO**. Lors de la visite chez le producteur, le binôme remplit la boussole NESO : pour chaque entrée de la boussole le binôme indique la description et les améliorations possibles.

FOCUS SUR LA BOUSSOLE NESO



Créée par l'association ASPARII, NESO est une méthode d'observation des pratiques et un support d'échanges en matières d'énergie, de social, d'origine des intrants et de leur nature sur une ferme. Il s'agit d'une démarche de progression vers plus d'autonomie, de solidarité, de conscience environnementale et d'ancrage au territoire.

3. Suite à l'enquête, une réunion de COMAC est organisée pour la décision d'attribution de la mention N&P (plusieurs dossiers sont généralement traités lors d'une réunion). Consommateurs et producteurs étudient les rapports de visite, les commentaires des enquêteurs, fournissent une expertise collective en présence du producteur, échangent avec ce dernier et décident collectivement de l'attribution de la mention.

Son déroulement plus précis :

* Présentation par le producteur de l'historique de son projet, des évolutions mises en place depuis la dernière session (dans le cas d'un renouvellement) et des objectifs à venir.

* Présentation par le binôme consommateur/agriculteur du rapport d'enquête et du déroulé de la visite.

* Discussion avec le producteur : précisions complémentaires, retours sur les difficultés rencontrées, échanges de bonnes pratiques et conseils techniques.

* Débat puis décision d'attribution prise au consensus. En cas d'absence de consensus, le dossier est renvoyé à une commission fédérale.

* Proposition collective de voies d'amélioration pour l'année à venir dans le cadre d'une démarche de progrès pérenne.

4. Le passage devant la COMAC pour le renouvellement de l'attribution de la mention a normalement lieu une fois par an. Si le producteur est inscrit auprès d'un autre organisme de certification bio, la visite pourra éventuellement se faire tous les deux ans (sur la base du rapport de contrôle). Dans ce cas, un simple entretien téléphonique sera organisé l'année intermédiaire afin d'assurer un suivi minimum du dossier et de ses évolutions.

Le renouvellement de ce processus et le suivi annuel des dossiers sont des pré-requis clés pour accompagner le producteur dans un processus d'évolution pérenne et efficace.

Instances de gouvernance

- La fédération Nature & Progrès est la structure juridique qui rassemble ses groupes locaux. Elle est dotée d'un Conseil Fédéral (conseil permanent des groupes locaux), qui est son organe politique, et d'un bureau exécutif.

- La COMAC fédérale (Commission Mixte d'Agrément et de Contrôle) est mandatée par le Conseil Fédéral pour gérer la mention N&P, elle est composée de producteurs et de consommateurs représentant leurs COMAC locales.

- Les COMAC locales : composées de producteurs et de consommateurs (6 à 10 participants minimum) qui délibèrent ensemble pour l'attribution de la mention N&P. Les COMAC locales se réunissent 2 ou 3 fois par an en moyenne : en début d'année pour organiser les enquêtes, et en cours puis en fin d'année pour l'attribution des mentions.

Tout producteur bénéficiaire s'engage à participer à sa COMAC locale et à suivre des dossiers. Chaque COMAC dispose de son propre règlement interne, construit collectivement à l'occasion d'un groupe de travail local spécifique. Dans chaque COMAC locale, un représentant est élu pour participer à la COMAC fédérale.

- Les groupes de travail pour la création du cahier des charges et le Comité Technique Interne qui encadre la révision des différents cahiers des charges.

- Le binôme consommateur / professionnel ou enquêteur expérimenté mandaté.

- Le producteur engagé dans la démarche.

Les outils

Le système participatif de garantie de N&P est basé sur plusieurs outils qui se complètent et servent de base à la décision d'attribution ou non de la mention « Nature & Progrès ».

1. Charte N&P : elle exprime le projet associatif de la fédération. Basée sur des aspects agro-environnementaux et des engagements socio-économiques, elle permet par ailleurs d'établir une discussion avec le professionnel sur sa démarche globale. Son application est évaluée (via des outils comme la boussole NESO) pour l'attribution de la mention. Elle sert de base pour toute évolution du cahier des charges.

2. Au cœur du système participatif de garantie : 14 cahiers des charges spécialisés par secteurs (1 par filière : productions végétales, élevage ovin/caprin, bovin, porcin, aviculture, œnologie et autres boissons fermentées, apiculture, transformation alimentaire et restauration, pain, cosmétiques, sel et intrants). Ils se différencient de la bio officielle par des exigences supplémentaires (non mixité, chargement et alimentation des animaux, lien au sol, nombres de traitements, vinification...) définies de façon participative et revues régulièrement par des commissions professionnelles.

Ces cahiers des charges comprennent à la fois des critères techniques et des critères sociétaux.

3. Rapport d'enquête (aspects techniques et comptables) et boussole NESO (appréciation de la gestion de la ferme dans son ensemble : aspects énergétiques, sociaux...) *cf encadré p.13*

4. Rapport de visite et fiches de suivi



© Nature & Progrès



FICHE D'IDENTITE

Signe : marque « Cohérence » et label « Porc Durable ».

Cadre : filière porcine.

Objectif : privilégier les élevages à taille humaine valorisant les systèmes durables.

Echelle : Bretagne.

Certificateurs : citoyens.

Caractéristiques du cahier des charges : adapté au territoire, évolutif.

Fréquence : tous les ans.

Caractéristiques principales : outil d'éducation populaire, outil de dialogue et de médiation dans un contexte agricole particulier, outil d'accompagnement.

Contexte

Effectif depuis 2004 sur la filière porcine, la certification participative menée par le Réseau Cohérence vise à privilégier les élevages à taille humaine, valorisant des systèmes durables, respectueux de l'environnement, de l'éleveur et de ses animaux.

Le Réseau Cohérence est un réseau d'une centaine d'associations qui crée des synergies entre les différents acteurs (consommateurs, paysans, collectivités, professionnels, etc.) en Bretagne pour favoriser les modes de production, d'échange et de consommation plus équitables, respectueux des ressources naturelles.

La certification participative du Réseau Cohérence prend place dans un contexte agricole particulier : qualité des eaux médiocres en Bretagne où les taux de nitrates et (de pesticides) dépassent parfois les limites réglementaires pour la consommation, catastrophes environnementales avec l'invasion de certaines côtes bretonnes par les algues vertes...

Une grande partie de ces dégâts est imputable aux systèmes agricoles intensifs de la région, et plus particulièrement aux élevages intensifs de porcs. Cette initiative du Réseau Cohérence est venue appuyer et démultiplier les initiatives durables jusque-là isolées dans cette filière.

Déroulement

1. Démarchage : identification des agriculteurs souhaitant entrer dans la démarche et prise de contact du Réseau Cohérence avec l'agriculteur.

Lorsqu'ils s'engagent dans la démarche de certification participative, les éleveurs adhèrent au réseau Cohérence via une cotisation annuelle (environ 90€).

2. Lancement de la démarche : l'animateur technique du Réseau Cohérence rencontre l'agriculteur souhaitant s'inscrire dans la démarche. Ils préparent ensemble la session de certification uniquement si l'éleveur répond aux 4 points du socle du cahier des charges (ex : élevage sur paille).

3. Session de certification : des sessions de certification sont organisées par l'animateur du Réseau Cohérence. Composée d'un panel de citoyens, de consommateurs, d'élus, d'associations environnementalistes, d'autres producteurs et toute personne intéressée (exemple : journalistes), la visite de la ferme permet à l'agriculteur de présenter son exploitation et de dialoguer avec les participants afin qu'ils puissent procéder à la certification sur la base de deux outils : le cahier des charges et le guide de visite. *cf ci-dessous*.

C'est à l'issue de cette session que le panel décide si le producteur peut bénéficier de l'identifiant Cohérence.

Zoom sur la session de certification

Chaque session de certification est composée de 5 à 15 citoyens, représentants de la société civile, qui se rendent sur l'exploitation afin de rencontrer l'éleveur. Guidés par un animateur du Réseau Cohérence, ils s'informent, posent des questions à l'éleveur et remplissent ensemble la grille de critères au cours de la visite. Après évaluation des grilles, les participants décideront s'il y aura, ou pas, certification.

Les participants discutent ensuite avec l'éleveur d'une série de recommandations auxquelles il devra répondre durant l'année, avec l'aide et le soutien de l'animateur du Réseau Cohérence.

Chaque participant dispose d'une grille de critères qu'il remplit au fil de la visite et des échanges. L'animateur remplit aussi une grille de critères suivant la tendance générale du public, de son ressenti... Il note les remarques faites ainsi que les questions et réponses équivalentes posées par les participants.

Deux étapes peuvent ensuite être distinguées : la certification globale et l'énonciation des recommandations pour l'année suivante :

- 1ère étape : à la fin de la visite, les participants se rassemblent afin de déterminer si oui ou non ils souhaitent valider la certification. Un vote à la majorité a alors lieu. Si certains s'y opposent, une discussion commence.

- 2ème étape : une réflexion est ensuite entamée sur les pistes d'amélioration possibles pour l'année suivante. Les critères à développer sont déterminés à la fois par les citoyens et l'agriculteur.

> Dans le cas où la certification ne serait pas validée, un suivi est alors proposé à l'agriculteur par l'animateur. La session est alors considérée comme une session de « pré-certification ».

> Dans le cas où la certification serait validée : un identifiant Cohérence est alors attribué au producteur. Cet identifiant donne aux consommateurs des garanties sur l'origine et la manière dont a été élevé le porc qu'il consomme. L'identifiant est un signe de reconnaissance et une caution du réseau pour des producteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement, de l'animal et de l'homme.

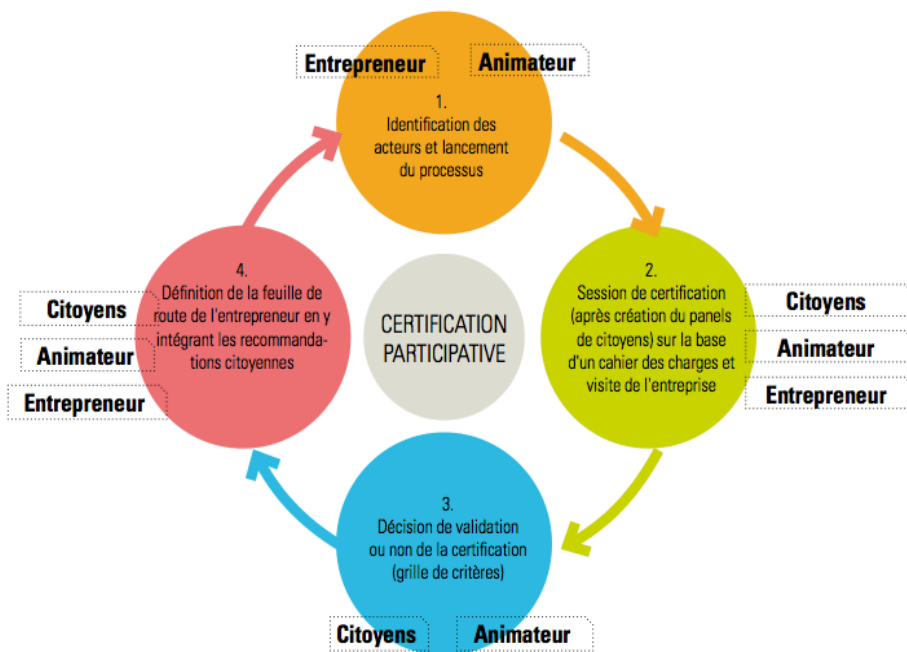
L'identifiant est actuellement utilisé par des producteurs en vente directe (www.porc-sur-paille.org) et des producteurs qui vendent via un réseau de Boucherie-Charcuterie (www.porc-authentique.com)

4. Suivi : la certification participative menée par le Réseau Cohérence est une démarche de progrès qui s'inscrit dans le temps avec un accompagnement de l'agriculteur engagé dans la démarche, afin qu'il puisse au mieux évoluer à son rythme vers des pratiques plus durables.

Sur la base de la feuille de route établie collectivement lors de la session de certification, l'animateur du Réseau Cohérence accompagne l'agriculteur tout au long de la démarche via du conseil individuel adapté à ses besoins. Le Réseau Cohérence anime également un groupe d'échanges et de réflexions à destination des éleveurs engagés dans la démarche afin de faciliter le dialogue et l'apprentissage entre pairs.

Pour être valide, la certification doit être réitérée régulièrement à l'occasion d'une nouvelle session collective réunissant un nouveau panel de citoyens.

Cycle annuel de certification: les différentes phases de la démarche



© Fondation Nicolas Hulot

Les outils

Deux outils principaux sont utilisés.

* Le cahier des charges

La démarche s'appuie sur un cahier des charges qui évolue au vu des interrogations et des revendications de la société civile. Attentif aux attentes et contraintes de l'éleveur, il est également construit de manière à ce que chacun puisse évoluer à son rythme vers des pratiques plus durables. Ainsi le compte-rendu de la session de certification précédente est systématiquement joint au cahier des charges officiel de la filière. Il comporte les recommandations des participants et fait office de feuille de route complémentaire.

Le cahier des charges de chaque filière est établi par un comité de pilotage. Ce comité de pilotage est composé de membres du Réseau Cohérence, de financeurs et administrateurs du réseau, d'experts, de producteurs... L'objectif est en effet de diversifier au maximum les parties prenantes participantes. Ce cahier des charges est réévalué chaque année en fonction des évolutions techniques de la filière et des préoccupations et revendications de la société civile.

Concernant la filière porcine, le cahier des charges est composé d'une quarantaine de critères plus ou moins difficiles à mettre en œuvre, comprenant un socle incontournable de 4 points clés : élevage sur paille, absence d'OGM, lien au sol (limitation de l'apport azoté par ha) et absence de traitements antibiotiques systématiques. Les autres critères du cahier des charges vont concerner la taille de l'élevage, les rotations, les traitements éventuels...

L'agriculteur se veut engagé dans une démarche de progrès : le respect de la totalité des recommandations de Cohérence en production porcine n'est donc pas obligatoire à son attribution.

* Le guide de visite.

Sous forme de tableau et de questionnaire, le guide de visite permet aux participants à la session de certification de balayer au cours de la visite de la ferme, les critères du cahier des charges tout en créant le dialogue avec l'agriculteur. Le guide se veut accessible au plus grand nombre. C'est autant un outil de certification que pédagogique, qui s'inscrit dans une logique d'éducation populaire.

Basé sur 4 entrées thématiques, le guide de visite contient des critères techniques mais aussi des entrées plus sociales axées autour du bien-être de l'agriculteur (rémunération, qualité de vie...)

Des graines de systèmes participatifs de garantie

La garantie participative au sein des AMAP

L'AMAP est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne qui vise à une transformation sociale et écologique de l'agriculture et de notre rapport à l'alimentation en générant de nouvelles solidarités. Elle est formée de l'ensemble des amapiens (personnes physiques bénévoles) et paysans engagés dans un partenariat solidaire, local, contractualisé, sans intermédiaire commercial, avec un esprit de pérennité.

Elle s'engage à respecter les principes de la charte des AMAP : une démarche d'agriculture paysanne, une pratique agro-écologique, une alimentation de qualité et accessible à tous, une participation citoyenne active et la transparence.

Concrètement, elles s'engagent à partager la production pour une période donnée, par le biais de contrats établissant un prix juste et rémunérateur. Les paysans livrent périodiquement les aliments de saison, diversifiés et issus de leur ferme ; les amapiens prépayent la production et prennent en compte les fluctuations et aléas de l'activité.

Ce partenariat apporte une sécurisation des fermes locales, le maintien des terres agricoles, tout en développant un rapport responsable et citoyen à l'alimentation.

Une démarche continue d'évolution et d'amélioration des pratiques

La nouvelle charte des AMAP intègre l'idée d'une démarche continue d'amélioration des pratiques avec la notion d'« évaluation participative ». Il s'agit de démarches plurielles que mettent en œuvre les AMAP et leurs réseaux d'AMAP pour accompagner dans de bonnes conditions, le partenariat AMAP. Certains réseaux d'AMAP se sont déjà dotés de ces outils (ex. : Système Participatif de Garantie en PACA et en Rhône-Alpes), d'autres y réfléchissent (ex. : Démarche Participative de Progrès en Île de France).

Depuis 2010, un Système Participatif de Garantie a été mis en place par le réseau Alliance PEC Rhône-Alpes pour permettre d'accompagner le respect de la charte des AMAP.

Le réseau propose un déroulement 'type' en quatre étapes², adaptables aux demandes et besoins exprimés.

1. Prise de contact et récolte des premières informations : selon les contextes, cette étape peut prendre différentes formes. L'idée consiste à établir un premier contact avec le paysan qui accueille la visite, à lui expliquer la démarche, à collecter des données générales sur sa ferme et des informations sur ses motivations. Cette première étape est réalisée, par ou avec l'aide d'un animateur technique et vise à faciliter les échanges qui auront lieu au cours de la visite. Les informations récoltées sont synthétisées puis envoyées à chacun des membres du collectif éphémère.

2. Constitution d'un collectif éphémère : ce collectif éphémère est composé : d'un ou de plusieurs bénévoles de l'AMAP, dont le « référent paysan », d'un paysan extérieur au partenariat de l'AMAP concernée afin de bénéficier d'un appui « technique », d'un membre du réseau départemental (amapien extérieur à cette AMAP ou administrateur de l'Alliance locale) afin de bénéficier de son expérience.

Les membres du collectif éphémère veillent au respect des principes et des objectifs du Système Participatif de Garantie mis en œuvre au cours de la visite.

3. Visites participatives et rédaction d'un contrat d'objectifs : les visites sont le cœur du système participatif de garantie. Elles ont lieu sur la ferme du paysan et sont conduites par l'animateur. Une grille de lecture est remplie lors des visites de fermes. Recouvrant un large éventail de critères, elle est composée de questions sur les détails des itinéraires techniques (produits utilisés notamment), les prix, la viabilité et les besoins économiques des producteurs.

L'objectif est de bien comprendre comment fonctionne la ferme, d'identifier les pratiques du paysan (fertilisation, traitements, alimentation, commercialisation...), ses contraintes, ses projets, et de les évaluer au regard de la charte des AMAP.

A la fin de la visite, un temps d'échanges sur la situation de la ferme et ses pratiques agricoles, économiques, sociales et environnementales, permet d'aboutir à la rédaction d'un contrat d'objectifs en concertation avec chacun des participants. Des points

² Source : Alliance PEC Rhône-Alpes www.alliancepec-rhonealpes.org/SPG

d'amélioration sont dégagés puis hiérarchisés selon leur priorité et traduits en termes de moyens et d'actions à entreprendre sur une période donnée.

4. Suivi et accompagnement dans le temps : une commission, la commission agricole et éthique (CAGETTE), assure le suivi et l'amélioration de la mise en place du SPG. Elle se réunit tous les trimestres pour faire le bilan des visites.

Elle est composée :

- des membres du Conseil d'Administration d'Alliance PEC Rhône-Alpes, qui sont chargés de donner un avis décisionnaire.
- des animateurs techniques SPG et de toutes les personnes volontaires du réseau, notamment celles qui ont participé aux visites SPG, qui émettent un avis consultatif.

Après plus de 3 ans d'expérimentation, le réseau Alliance PEC Rhône-Alpes poursuit ses réflexions sur l'amélioration de ce dispositif notamment pour renforcer dans le temps et selon les besoins identifiés, l'accompagnement des partenariats et surtout des paysans.

A travers le partage d'une éthique commune, le mouvement Inter-Régional des AMAP (MIRAMAP) accompagne une réflexion et des échanges entre les différents réseaux sur les démarches d'amélioration des pratiques.

Système participatif de garantie pour la restauration collective responsable

Depuis le Pacte écologique en 2007, la FNH agit pour promouvoir une Restauration Collective Responsable (RCR) qui réconcilie alimentation et agriculture de qualité sur les territoires. Avec plus de 3 milliards de repas servis chaque année, la restauration collective française représente un réel vecteur pour offrir à tous l'accès à une alimentation saine, de qualité, de proximité et de saison. Après la création d'un guide de la restauration collective responsable en 2009, la FNH s'est engagée auprès des acteurs du secteur en organisant des journées de concertation et de travail en régions, débouchant sur plus de 600 propositions concrètes et partagées. C'est en partie en réponse aux besoins énoncés par les participants que la FNH travaille depuis 2013, en collaboration avec le Réseau RESTAU'CO et Graines de Changement, à l'élaboration d'une méthode d'accompagnement et de certification participative de la Restauration Collective Responsable en gestion directe.

Basée sur les principes des systèmes participatifs de garantie définis par l'IFOAM, cette démarche a pour vocation à accompagner les restaurants collectifs, les évaluer et les valoriser tout au long de leur démarche de progrès. En impliquant l'ensemble des acteurs de la filière dans le processus, du producteur à l'écu en passant par le convive et l'équipe pédagogique, elle vise à replacer le dialogue, la pédagogie et l'amélioration continue au cœur des projets RCR. L'objectif est en effet de créer un cadre pour initier et pérenniser des dynamiques collectives d'établissements et de territoires. Expérimentée en région Ile-de-France et Rhône-Alpes à partir de septembre 2014, cette démarche sera déployée dès 2015 sur l'ensemble du territoire français.

Ce SPG actuellement en cours de construction est créé en concertation avec l'ensemble des parties prenantes du secteur. Il s'appuiera sur un cahier des charges de la Restauration Collective Responsable abordant les différents champs d'actions d'un restaurant (approvisionnement, gaspillage, locaux et matériels, formation, prix...).

La démarche se décompose en 4 étapes.

1. Le lancement : cette étape a pour objectif d'initier une première prise de recul de l'établissement par rapport à ses pratiques grâce à l'identification de ses points forts et de ses points faibles. Cela passe par la présentation de la démarche aux différentes équipes et s'appuie sur un baromètre de la RCR.
2. La visite technique : étape préparatoire de la session collective, elle a vocation à réaliser une photographie détaillée des pratiques de l'établissement. Elle s'appuie sur une visite technique sur site.
3. La session collective : il s'agit de l'étape clé du processus de certification durant laquelle fournisseurs, convives, parents d'élèves, équipes pédagogiques, équipes de cuisine, élus et autres acteurs du territoire sont invités à échanger, évaluer la démarche en place et construire collectivement les objectifs de progrès pour l'année à venir. Cette étape se divise en deux temps : une visite collective du restaurant suivie d'une session plénière d'échanges et de certification.
4. Le suivi et l'accompagnement : le suivi sera orchestré par des dispositifs locaux composés de professionnels de la restauration collective, de consommateurs et d'acteurs territoriaux. L'accompagnement s'appuiera quant à lui sur un réseau de cuisiniers engagés dans la démarche.

Le système de garantie de d'amélioration participatif de Minga

Minga regroupe des entreprises, des associations, et des particuliers dont l'objectif est de participer au développement d'une société plus équitable, par leurs manières de travailler, de produire, de transformer, d'échanger ou de consommer. Elle est à la fois une organisation professionnelle, défendant l'intérêt de ses membres, et une organisation politique ayant vocation à œuvrer pour une économie équitable.

MINGA est un exemple de graine de SPG dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, et du commerce équitable. L'association a ainsi mis en place un système de garantie et d'amélioration participatif (SGAP) pour répondre aux besoins des membres de MINGA d'évaluer et d'améliorer de manière participative leurs pratiques pour plus d'équité dans leurs filières commerciales. Le SGAP est construit sur la base d'un cahier des charges :

Trois grandes étapes dans le processus :

1. Rencontre / prise de contact des acteurs de la filière et auto-évaluation : un ou plusieurs opérateurs d'une filière décident de s'organiser pour évaluer et améliorer leurs pratiques à travers le SGAP. Ils informent les autres opérateurs de la filière et désignent un référent pour cette filière.

Chaque opérateur réunit les documents nécessaires à l'analyse de la filière (communication de l'entreprise, enregistrement légal, comptes, etc...) et réalise un état des lieux de la filière en remplissant une « grille de pré-enquête » qui permettra une première auto-évaluation de leur coopération économique.

2. Commission d'évaluation participative (CEP) : composée de deux membres professionnels de Minga, des opérateurs, de citoyens et d'un technicien SGAP, la CEP se réunit sur le site d'un opérateur de filière afin d'échanger, de remplir la grille d'évaluation et de définir un programme d'amélioration des pratiques.

3. Comité d'accréditation : composé de personnes indépendantes des acteurs des filières évaluées (journaliste, chercheurs, consommateurs...), le comité d'accréditation étudie les dossiers transmis par la CEP, organise des visites des opérateurs de filière. Garant du respect du cahier des charges par l'opérateur, ce comité décide d'attribuer ou non une attestation de conformité avec ce cahier des charges.

3. NOS PROPOSITIONS

Dans le cadre du groupe de réflexion réunissant la Fondation Nicolas Hulot, le Réseau Cohérence et Nature & Progrès, des propositions ont émergé pour faire connaître, valoriser et démultiplier les systèmes participatifs de garantie.

Ces propositions sont les suivantes :

➡ **Proposition 1 : Création d'un réseau spécifique pour des échanges de bonnes pratiques et d'évaluation entre pairs.**

Les expériences partagées au sein du groupe de réflexion ont mis en évidence un besoin de rencontre et de reconnaissance mutuelle des systèmes participatifs de garantie existants en France.

En effet, si les initiatives commencent à se démultiplier, elles restent éclatées car aucune mutualisation et retour d'expériences n'existent au niveau français. Pourtant, ces systèmes participatifs de garantie sont créés sur les mêmes bases et partagent les mêmes valeurs. La création d'un réseau de bonnes pratiques permettrait un partage d'expériences, un enrichissement mutuel et une meilleure reconnaissance de cette pratique.

➡ **Proposition 2 : Réfléchir à la mise en place, au niveau national, d'un outil d'évaluation participatif des SPG.**

Au niveau international, l'IFOAM a mis en place un système d'agrément des systèmes participatifs de garantie afin de regrouper les initiatives et de les faire converger vers des règles communes d'utilisation. Ce système d'agrément étant lui-même un système participatif de garantie, l'objectif final n'est pas le contrôle mais plutôt l'accompagnement.

Au niveau français, seul un système participatif de garantie a été recensé par l'IFOAM, il s'agit de Nature & Progrès.

Décliner un tel système d'agrément au niveau national permettrait de donner un cadre approprié, en appui avec les pratiques d'IFOAM, pour rescencer et accompagner les SPG qui se développent sur le territoire français.

➡ **Proposition 3 : Créer des outils pour une meilleure valorisation, vulgarisation et communication autour des SPG**

En lien avec les propositions précédentes, un enjeu fort lié au déploiement des SPG est l'ouverture de ces pratiques à des publics et des domaines d'application plus larges. Pour cela, la création d'outils de vulgarisation et de communication est indispensable.

STRUCTURES MEMBRES DU GROUPE DE REFLEXION

➔ MIRAMAP

Créé officiellement en février 2010, MIRAMAP est le mouvement Inter-Régional des AMAP. Plus qu'un réseau ou une fédération, MIRAMAP est un mouvement de la société civile rassemblant des producteurs et des consom'acteurs en synergie avec des partenaires du monde agricole et de l'économie solidaire, œuvrant pour :

- un partenariat équitable entre producteurs et consom'acteurs basé sur la confiance, la transparence et la solidarité financière ;
- une agriculture paysanne, socialement équitable (respect des normes sociales par rapport à tous les employés de l'exploitation) et écologiquement saine (pas de pesticides ni engrais chimiques de synthèse) ;
- le développement d'une consommation responsable par une éducation des citoyens à l'alimentation, la santé et l'agriculture.

MIRAMAP s'est fixé comme objectifs :

- de renforcer la cohésion des AMAP à travers le partage d'une éthique commune (la Charte des AMAP et le Socle Commun), et le soutien de démarches de garantie de cette éthique sur les territoires ;
- de mutualiser les expériences et les pratiques ;
- d'assurer la représentation et la mise en valeur des AMAP au niveau national.

<http://miramap.org/>

➔ NATURE & PROGRÈS

En réaction à l'industrialisation de l'agriculture, des agronomes, des médecins, paysans et citoyens conscients de la faillite inéluctable du système productiviste, fondent Nature & Progrès en 1964.

Cette fédération d'agriculture biologique, qui ne conçoit de progrès durable que dans le respect des équilibres naturels, est à l'origine, en 1972, du premier cahier des charges de la Bio au monde. Tandis que les adeptes de la croissance économique, du néolibéralisme et de la surconsommation achèvent de se heurter aux limites de la biosphère, les adhérents de Nature & Progrès préparent l'alternative. Depuis 50 ans, ils peaufinent un projet de société humaniste fondé sur une agriculture solidaire et respectueuse du vivant, selon une approche globale qui réconcilie (enfin!) l'homme avec la planète qui le nourrit.

Creuset d'innovations écologiques, économiques et sociales, Nature & Progrès est à la pointe de l'agroécologie, « l'art pour l'Homme d'accompagner le dynamisme de la Nature.

<http://www.natureetprogres.org/>

➡ RESEAU COHERENCE

L'association Réseau Cohérence regroupe sur la Bretagne et au-delà, plus d'une centaine d'organisations membres (associations, syndicats, entreprises...) et des membres individuels. Tous sont engagés pour un développement véritablement durable et solidaire.

Ce réseau par son importance et ses actions concrètes donne une espérance, peut mobiliser nos concitoyens autour de nouveaux projets pour nos territoires, autour des valeurs d'un développement fait d'humanisme, d'écologie... et d'une économie au service d'un mieux-vivre ensemble.

Par ailleurs depuis sa création en 1997, Cohérence développe des concepts transversaux où la question de la démocratie participative est centrale.

Enfin, le Réseau Cohérence a, au fil des années, construit toute sa légitimité et notoriété en région Bretagne.

<http://www.reseau-coherence.org/>

POUR EN SAVOIR PLUS

Le Manuel Pratique des systèmes participatifs de garantie, Nature & Progrès

<http://www.natureetprogres.org/producteurs/actu/actu6.pdf>

La Charte Nature & Progrès,

<http://www.natureetprogres.org/charte.pdf>

Les cahiers des charges Nature & Progrès,

http://www.natureetprogres.org/producteurs/cahier_des_charges.html

Démocratie participative guide des outils pour agir, Fondation Nicolas Hulot,

<http://think-tank.fnh.org/content/democratie-participative-guide-des-outils-pour-agir>

Le Petit Guide des SPG d'IFOAM :

http://www.ifoam.org/sites/default/files/page/files/pgs_guidelines_fr_web.pdf

Porc authentique, Réseau Cohérence

<http://www.porc-authentique.com/>

LA FONDATION NICOLAS HULOT

Créée en 1990, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme œuvre pour un monde équitable et solidaire qui respecte la Nature et le bien-être de l'Homme. Elle s'est donné pour mission de proposer et accélérer les changements de comportements individuels et collectifs, et soutenir des initiatives environnementales en France comme à l'international pour engager la transition écologique de nos sociétés.

Reconnue d'utilité publique, apolitique et non confessionnelle, la Fondation est une ONG environnementale représentative. A ce titre, elle siège dans plusieurs organismes consultatifs tels que le Conseil économique social et environnemental ou le Conseil national de la transition écologique.

Afin de mener à bien sa mission, la Fondation est à la fois un Think tank et un Do tank : elle combine, ainsi, la réflexion à l'action pour faire émerger un projet de société crédible et porteur d'espérance. L'écologie ne doit plus être une thématique parmi d'autres mais constituer le cœur de l'action publique et privée.

Laboratoire d'idées innovantes pour la transition écologique, le Think tank de la Fondation élabore des propositions en lien avec son Conseil scientifique et son réseau d'experts pluridisciplinaire et de haut niveau. Elles sont mises en débat à travers des publications, et diverses formes d'événements intellectuels et médiatiques. Les équipes de la Fondation les portent, ensuite, auprès des décideurs politiques et économiques. Il s'agit de passer du diagnostic scientifique aux propositions politiques dans tous les domaines de la société. Les thèmes de travail portent ainsi tant sur la finance que l'alimentation, la santé que l'éducation, la démocratie que la mobilité...

Par ailleurs, parce que la transition écologique est déjà imaginée, voire mise en œuvre localement, la Fondation est présente aux côtés des acteurs de terrain depuis plus de vingt ans, en France et à l'international. Elle soutient, valorise et diffuse, ainsi, au sein de son Do tank des initiatives porteuses d'avenir, afin de les démultiplier à plus grande échelle. Riche d'enseignements, la réalité du terrain inspire et nourrit la production intellectuelle.

Afin que chacun puisse s'appropriier et se mobiliser en faveur de la transition écologique, la Fondation élabore des outils et des campagnes citoyennes qui ont pour objectif de fédérer les citoyens autour des propositions issues du think tank tout en valorisant les initiatives exemplaires.

LES SYSTEMES PARTICIPATIFS DE GARANTIE

Cette publication a été rédigée avec l'appui du Réseau Cohérence, de Nature & Progrès et de MIRAMAP dans le cadre d'un groupe de réflexion mis en place par la Fondation Nicolas Hulot. Elle présente un état des lieux des connaissances et des pratiques de la méthodologie des systèmes participatifs de garantie.

COLLECTION 'VEILLE ET PROPOSITIONS'

Depuis le Pacte écologique et le Grenelle de l'environnement, la Fondation Nicolas Hulot développe une activité de think tank. Son objectif : participer à l'élaboration des chemins de la transition vers une société qui permette l'épanouissement humain en respectant la biosphère. Dans ce cadre, elle édite la collection "Veille et propositions" afin de soumettre ses analyses et ses propositions au débat public.

➡ Retrouvez toutes nos publications sur :

<http://think-tank.fnh.org/publications>

➡ Sur le même sujet :



<http://think-tank.fnh.org>

**FONDATION
NICOLAS
HULOT**
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

